



LE PRECURSEUR,

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.

PRIX :
16 francs pour 3 mois;
32 francs pour 6 mois;
64 francs pour l'année.
Hors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

LYON, 4 septembre.

Les questions bienveillantes de nos amis, les calomnies de nos adversaires nous imposent la nécessité de donner quelques explications sur la position respective du *Précurseur*, et de son illustre défenseur dans les procès que vient de terminer, avec des lumières si libérales, le jury du Rhône. — Nous abordons franchement ce sujet sans redouter les écueils que nous signale une délicatesse exagérée. Puisque ce n'est pas seulement comme avocat que M. Odilon-Barrot a plaidé notre cause, puisque le public a vu en lui, et avec raison, un homme politique défendant un principe politique; puisque cet homme d'Etat peut arriver un jour au gouvernement du pays, et que déjà même nous avons à peser et à juger selon nos lumières et notre conscience, ses discours de tribune et sa conduite parlementaire, il importe que nous disions dès-à-présent quels engagements de principes il pent y avoir entre lui et le *Précurseur*, qu'elle communauté d'idées peut nous lier à lui et au système d'administration qu'il représente.

Le journal du juste-milieu lyonnais est revenu plusieurs fois à la charge pour établir qu'il y a entre les doctrines de M. Barrot, et celles du *Précurseur*, une complète dissidence; il a torturé les paroles de l'éloquent orateur pour en tirer toutes les inductions qui pourraient le rapprocher, logiquement ou non, du système doctrinaire, ce qui ne l'empêche pas de protester qu'il combattra M. Barrot dès que M. Barrot sera devenu ministre.

Des insinuations de la même nature sont parties de plus haut, et M. le procureur-général s'étonnait vendredi que M. Odilon-Barrot eût consenti à défendre le *Précurseur*. — M. Barrot, avec une ironie grave et spirituelle tout à la fois, s'est étonné de l'étonnement de M. Duplan, et lui a rendu surprise pour surprise.

Enfin, samedi, M. l'avocat-général s'est adressé directement et personnellement au rédacteur du *Précurseur*, par un mouvement oratoire dont il espérait sans doute un grand effet sur l'auditoire, et qui n'a pas paru produire une profonde impression sur l'accusé. Il l'a sommé de déclarer si les doctrines de M. Barrot sont réellement, au fond, celles du journal qu'il dirige.

Comme cet appel fait à sa loyauté, était un piège grossier tendu à l'accusé par un accusateur passionné, il n'a pas obtenu de réponse; mais aujourd'hui nous pouvons répondre à M. l'avocat-général tout en nous adressant au public, ainsi que nous aurions satisfait aux questions du jury, si le jury eût jugé convenable de nous interroger pour éclairer sa conscience.

Il y a dans la politique nouvelle deux questions : — les questions de formes, de rouages, d'organisation du gouvernement central; — et les questions de résultats, de but, de moralité politique. Il faut peser et comprendre cette distinction pour classer les partis.

Ainsi nous connaissons des républicains fort entichés d'aristocratie, et qui ne seraient pas fâchés de fractionner la France en petites provinces indépendantes, afin d'établir ce classement des fortunes qui se voit dans tous les Etats de faible étendue, afin de fonder par les supériorités de richesse une aristocratie bourgeoise dont la puissance serait sans doute long-tems inattaquable, et qui exploiterait le peuple tout à son aise.

Il y a au contraire des monarchistes et même des absolutistes qui désirent vivement l'amélioration du sort moral et matériel des classes inférieures; qui croient à la sainteté du principe électif partout ailleurs que dans la royauté; qui respectent la liberté de la presse et l'inviolabilité de la pensée, qui ont foi à la moralité du peuple et à l'infailibilité des masses.

Il y a enfin des hommes qui ne veulent ni l'aristocratie provinciale, ni l'hérédité royale, et qui souhaitent avec ardeur le progrès populaire.

C'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il y a une politique de raison et une politique de sentiment; c'est-à-dire que des gens d'une égale bonne foi peuvent vouloir en ce moment arriver au même résultat, tout en appelant, les uns l'avènement de la république, les autres la consolidation de la monarchie; — c'est-à-dire enfin que des hommes également libéraux peuvent penser aujourd'hui, les uns que la royauté est perfectible et sera amenée à adopter les idées républicaines; — Les autres que la royauté héréditaire est de sa nature imparfaite, incompatible avec les mœurs et les be-

soins de notre tems, inconciliable en un mot avec les institutions républicaines.

Nous disons ceci comme un exemple général, et non comme l'énoncé d'un fait particulier dans la discussion qui nous occupe.

Mais cet exemple suffit pour faire voir comment des hommes éclairés et de bonne foi peuvent être d'accord sur le fond et différer sur les formules; comment ils peuvent agir séparément et même hostilement sur certains points de politique pratique, et se donner la main quand il faut défendre les principes généraux sur lesquels tous les esprits doués de quelque expérience et d'une certaine capacité n'ont qu'une opinion et qu'un intérêt.

Des gens à courte vue ou à passions étroites peuvent bien s'imaginer qu'en étouffant la presse on étouffera l'idée républicaine; qu'en comprimant par un régime militaire les émeutes populaires, on imposera silence aux intérêts démocratiques; qu'en déjouant par la police les conspirations de jeunes gens, on domptera cette énergie effervescente, cette force d'avenir qui veut pousser l'Etat en avant. — Mais pour peu qu'on ait vécu ou réfléchi, on sait que cela n'empêche pas le monde de marcher, les intérêts démocratiques de s'avancer incessamment pour entrer dans la société politique; les idées nouvelles de se répandre dans les esprits, d'y germer et d'y grandir, d'y trouver une puissance propre à remuer le présent jusqu'en ses fondemens.

Tous ces petits moyens de gouvernement que M. Barrot nommait éloquentement en deux mots les vieilles armes des vieilles monarchies, tout cela est compté pour rien par les hommes qui ont lu quelques pages d'histoire; ce n'est à leurs yeux qu'un faible barrage mis au travers d'un torrent; le torrent se détourne et passe à côté de son lit, mais n'en parcourt que plus violemment la plaine.

Aussi est-ce pour nous un sujet de profond étonnement que de voir des hommes tels MM. Royer-Collard, Guizot, Thiers, etc., qui ne partagent point la lourde ignorance du parti banquier, s'obstiner à soutenir le système dont ils sont les principales colonnes. Nous ne pouvons nous expliquer un pareil aveuglement dans des esprits d'une si haute portée, qu'en doutant de leur sincérité. Il est impossible qu'avec leurs lumières historiques, ces hommes éminents n'aperçoivent pas que leurs efforts sont vains et que leur résistance ne peut amener que de violentes explosions. Il faut que, se résignant sans répugnance aux orages de l'avenir, ils se donnent pour toute mission la tâche de s'établir commodément, de se tenir carrément, de leur vivant, dans un ordre politique, dont le sort leur importe peu quand ils n'y seront plus.

Mais, qu'on le remarque bien : nous ne sommes pas surpris que ces hommes défendent la monarchie; ce qui nous surprend, c'est qu'ils la défendent par les moyens immoraux et violents qui sont les seules ressources du juste-milieu.

Il nous semble que de notre tems toutes ces jongleries de police et toutes ces brutalités militaires sont indignes d'un homme d'Etat sincère et éclairé. Nous pensons qu'aujourd'hui il y a comme un symbole de conscience politique convenu entre tous les gens de bon sens et de bonne foi; il y a des moyens d'administration et des moyens d'opposition sur lesquels tout le monde est d'accord, et dont chacun tolère l'usage dans la main de son adversaire. Les plans des partis, leurs convictions, leurs systèmes abstraits peuvent être différents; mais les armes qu'ils emploient doivent être les mêmes, parce qu'ils ont au fond les mêmes règles morales et le même but, le progrès populaire.

Ce symbole politique est le résultat de la civilisation de notre tems, et c'est parce qu'il est dans l'esprit et dans le cœur de beaucoup d'hommes de talent et de caractère, qu'on ne parviendra pas à faire rétrograder la société française vers des institutions féodales.

M. Odilon-Barrot occupe un rang éminent parmi ces hommes, et c'est pour cela qu'il pourra trouver chez nous de la critique, sans y rencontrer jamais de l'hostilité. S'il y a des dissidences entre ses opinions et les nôtres, elles portent sur les formules du gouvernement et non point sur son objet; et quant aux grandes bases de la politique, quant à cette morale civilisatrice qui doit dominer et l'administration et l'opposition, elles sont les mêmes pour lui et pour nous. Entre lui et nous il y a une question de tems, d'expérience, de faits, mais non pas une question de principes.

Nous n'avons nulle raison pour désavouer ce que M. Odilon-Barrot a dit publiquement en nous défendant devant le

jury, puisqu'il a pensé qu'il était utile à notre cause de divulguer le secret de ce découragement dont quelque chose d'ailleurs a dû percer souvent dans nos paroles. — Nous désespérons, il est vrai, de voir jamais se réaliser cette alliance de la royauté avec les institutions républicaines que nous avions rêvée à l'aurore du régime nouveau. Nous avons éprouvé, cela est encore vrai, une grande tristesse en abandonnant par force cette espérance et en découvrant dans l'avenir la perspective de nouveaux et terribles bouleversements. Cette fatigue des révolutions, cette lassitude des mouvements désordonnés qui plonge aujourd'hui le pays dans un si profond accablement, nous aussi nous l'avons ressentie et nous la ressentons encore; nous aussi nous croyions que le tems des luttes violentes était passé pour toujours et nous pensions que le monde allait marcher dans une voie unie et pacifique. — Que nous ayons éprouvé un peu d'abattement en voyant que le combat n'était pas fini, que l'heure du repos n'avait pas encore sonné, c'est ce qui ne doit surprendre personne parmi les amis de l'ordre et du pays.

Mais on a très-mal compris ce découragement dont M. Barrot a parlé. En désespérant de l'alliance de la monarchie avec les institutions populaires, nous n'avons pas désespéré du peuple et de son progrès, du pays et de son avenir ! — Nous croyons tout aussi fermement que jamais au succès définitif et complet de la cause libérale; seulement nous nous affligeons des maux qu'on prépare à la France en opposant ainsi la force matérielle aux forces morales, les intérêts du passé aux intérêts de l'avenir, dont la puissance comprimée devra faire au milieu de notre pays une nouvelle explosion.

On comprend bien maintenant, sans doute, ce qui nous sépare du parti que représente M. Odilon-Barrot. Mais il est impossible qu'on ne voie pas en même tems ce qui nous en rapproche.

Nous sommes du parti de M. Barrot, parce que M. Barrot croit à la liberté illimitée de la presse et à la sainteté de la pensée; parce qu'il appelle le progrès paisible au moyen du libre développement de l'intelligence; parce qu'il ne repousse aucune des idées de l'avenir; parce qu'il accepte tout ce que voudra le bon sens et l'intérêt du plus grand nombre.

Nous sommes du parti de M. Barrot, parce qu'il admet la morale dans le maniement des affaires; parce qu'il a, comme nous, en horreur ces machinations de police, ces conspirations supposées, ces triomphes d'émeutes préparées à loisir.

Nous sommes du parti de M. Barrot, parce qu'il pense que la France ne doit pas être traitée en pays conquis et administrée par la seule force des baïonnettes; parce qu'il croit que le vœu des populations doit être écouté, et leurs intérêts consultés; parce qu'il ne pense pas qu'un ministère ou une camarilla puisse avoir raison contre la France et nous traiter, du haut de sa sagesse, comme un peuple d'imbécilles ou de fous furieux.

Nous sommes du parti de M. Barrot, parce qu'il a le sentiment de la nationalité française et une vive sympathie pour la liberté des autres peuples; parce qu'il rougirait de pactiser avec l'étranger contre le pays; parce qu'il a dans l'âme une résolution courageuse qui lui ferait oser demander à la France son dernier homme et son dernier écu pour nous sauver d'une restauration par les cosaques.

Nous sommes du parti de M. Barrot enfin, parce qu'il aime le peuple, parce qu'il ne voit pas de sang froid couler dans les rues le sang de malheureux ouvriers, républicains ou dupes de la police; parce qu'il ne se réjouit pas, comme M. l'avocat-général St-Bonnet, des victoires qui s'achètent par le massacre de ses compatriotes; parce nous avons entendu sortir de son cœur, quand il répondait à cet orateur salarié, qui ne voulait pas de pitié pour les républicains, ce cri profondément humain, ce cri auquel le patriotisme donnait une si noble éloquence :

« Point de pitié ! Et pour qui donc éprouverons-nous de la pitié, si nos yeux restent secs quand le sang de nos compatriotes coule à flots sur le pavé de nos rues ! Point de pitié pour des malheureux égarés un instant par de perfides suggestions ! Point de pitié pour nos frères ! Ah ! Messieurs, si nous devons pitié au soldat étranger qui tombe sur notre sol qu'il venait envahir et dévaster, nous ne serions pas émus par ces hécatombes civiques que le malheur de notre tems offre en sacrifice à la divinité de l'ordre et de la loi ! — Les

Romains, à la fin de leurs guerres civiles, avaient élevé un autel à la pitié, et nous, Messieurs, c'est un autel à la terreur que nous bâtissons au milieu du pays! Non, non! pitié pour les victimes, pitié pour les sacrificateurs aussi, car ils accomplissent un triste devoir.»

Voilà pourquoi nous sommes du parti de M. Odilon-Barrot. Quand on est d'accord sur tout cela, le reste est l'affaire du tems et de la raison publique, à laquelle M. Barrot a foi comme nous.

Anselme PETETIN.

LES MYSTÈRES DU PONT D'ARCOLE

Voilà un mois qu'un horrible assassinat a été commis au pont d'Arcole. Tous les éléments de conviction ont été indiqués par la presse; les coupables ont été désignés, et M. Desmottiers s'est vu obligé de poursuivre. Qu'est-il résulté de la procédure? A-t-elle été faite, ou bien n'a-t-on annoncé qu'il y avait poursuite que pour étouffer le cri de l'indignation publique? Tous les jours encore on jette en prison des patriotes auxquels on impute d'avoir pris part au prétendu complot du 5 juin; on arrête sur le moindre soupçon, sur une ressemblance plus ou moins imaginaire ou odieusement inventée; mais la personne d'un agent de police, c'est chose sacrée! on n'arrête pas ces gens-là. M. Gisquet y met son veto, et l'on dirait que M. Desmottiers n'ose y contrevenir.

Mais enfin si l'on n'arrête pas les coupables, qu'on nous fasse savoir du moins où en est l'affaire. Aujourd'hui qu'il n'y a plus de secret, même pour ce qui se passe dans le cabinet des ministres ou dans la chambre de leurs conseils, à quoi donc attribuer le mystère dont l'assassinat du pont d'Arcole est enveloppé? Qu'est devenue la publicité semi-officielle à laquelle sont livrées les autres poursuites? Ici nulle indiscretion de palais. Est-ce que M. Desmottiers ferait l'instruction à lui tout seul? Est-ce qu'il n'aurait point de secrétaire, pas plus que le juge d'instruction? Pourtant il y a un crime; autrement on n'aurait pas manqué de nous dire avec triomphe: l'instruction n'a produit aucune charge. Il a donc quelque chose de bien épouvantable! On met donc une bien grande importance à le tenir secret? Craindrait-on de déconsidérer la police? En vérité, il y a long-temps déjà qu'on en pense tout ce qu'on a le droit d'en penser. Qui oserait aujourd'hui se faire le champion de certains hommes de police? Nous avons peine à croire que M. Desmottiers se fasse à ce point le complaisant de M. Gisquet: nous avons même plus d'un motif de croire qu'il en improuve souvent les mesures extraordinaires.

Voici les réflexions que chacun se fait naturellement. Ces faits-là ne sont point de ceux que le tems fait oublier: l'imagination en a été trop vivement frappée pour que le souvenir s'en efface si promptement. L'attention publique est exigeante; elle a le droit de l'être, et le meilleur moyen de la satisfaire, est de lui dire la vérité. Nous le disons comme un conseil autant que comme un avertissement, il faut perdre l'espoir de se jouer d'elle.

(Tribune.)

Au Rédacteur du Précurseur.

Lausanne, 1^{er} septembre 1852.

Monsieur,

L'étude des faits contemporains et des idées que la civilisation a éparpillées en Europe, m'a permis d'avancer dans ma dernière lettre, qu'une guerre de principes n'eût été et ne serait, raisonnable et efficace, de la part de la France, que comme mesure de représailles. Le système pacifique suivi par votre gouvernement, était donc sage; il lui a rallié les peuples, bien plus que ne l'eût fait l'exportation du drapeau tricolore. Mais en le proclamant, il devenait nécessairement, par sa force matérielle et son influence morale, comme un arbitre souverain, au milieu de la lutte profonde qui s'engage sur tous les points entre deux éléments sociaux. Car il avait trouvé la France de la restauration, assise encore sur le trône de la civilisation, autour duquel la révolution de juillet venait de jeter une auréole de gloire et de lumière. Où qu'il touchât, son sceptre devait peser. Mais fallait-il le tendre aux rois ou aux peuples? Au gouvernement fût laissé le choix.

Ce choix a été fait, et non en faveur des peuples.

Certes, on est indigné de voir un système s'asseoir de plein gré sur le cadavre de la légitimité, que le peuple a couchée à terre, ramasser impudemment ses dépouilles, et mendier aux genoux des royautés courroucées l'absolution du méfait qui lui a valu le pouvoir.

Ainsi a débuté votre ministère.

Je sais que, par une noble contradiction avec ce hon-teux antécédent, il a semblé se ressouvenir du peuple, lorsqu'il a couvert la révolution belge du principe protecteur de la non-intervention. Mais alors même il en ignorait la portée; il n'y voyait qu'une affaire de localité et de convenance; et ce fut de sa part une jactance de tribune, en même tems qu'une coupable imprudence de le dresser au milieu de la fermentation européenne comme un drapeau à l'ombre duquel toute volonté populaire se pourrait développer. Plus tard, pour échapper à l'accablante accusation d'avoir lâchement abandonné les nations qu'elle avait soulevées, la doctrine a cherché à force d'arguties à nier la valeur de ses paroles. Mais lorsque M. Sébastiani déclarait hautement que la France ne souffrirait point d'intervention étrangère, au milieu d'une révolution intérieure, personne ne s'avise de penser qu'elle promit par-là aide et secours aux radicaux du Chili ou de l'Afrique.

Les hommes n'inventent point à plaisir des absurdités qu'ils doivent ensuite payer de leur sang. Ce langage, aussi clair que digne de la France, ne fut que trop compris. Et

je demeure encore persuadé que, si à la faveur du voile diplomatique, les notes secrètes n'eussent point fait gauchir cette fierté officielle, en expliquant comment on pouvait à l'aise assassiner la Pologne, écraser l'Italie et enchaîner l'Allemagne constitutionnelle, nous n'en serions point aujourd'hui à déplorer le passé et à domier de l'avenir.

Mais non, je vais trop loin: l'avenir est tout entier à la liberté, à l'émancipation des masses, à la réalisation du dogme de l'égalité humaine, et nous pouvons, malgré les entraves que nous suscitent des passions rétrogrades, hâter la marche de ce progrès, si nous savons user des avantages qui nous sont laissés. Vous avez vu, monsieur, que, tout en applaudissant follement au triomphe du parti qui s'efforçait d'étouffer en France les idées révolutionnaires, l'Allemagne et la Suisse les accueillaient pour leur propre compte, et travaillaient avec ardeur à les naturaliser sur leur sol. Ainsi, à la chute du trône légitime, le gothique édifice de la confédération helvétique, que les plénipotentiaires autrichiens avaient si amoureusement restauré après les guerres de 1815 s'abrita comme de lui-même dans chaque canton. La démocratie rassurée, se dressa de toute sa hauteur et balança sa redoutable bannière à côté du drapeau de l'indépendance nationale. Alors commença cette inconcevable série de révolutions et d'assemblées constituantes, dont l'effrayante succession apprenait aux puissances que le soleil de juillet projetait sa lumière féconde plus loin que la terre de France. Tous ces efforts n'ont point été également heureux; mais, soyez sûr que dans les cantons où ils se sont brisés contre la force matérielle du pouvoir, il y a plus d'éléments favorables à une complète recomposition sociale. Car si les cantons reconstitués sont décidés à défendre jusqu'à la dernière extrémité les droits qu'ils ont acquis par l'insurrection, les autres ont à venger des injures qui leur saignent au cœur. Et puis, c'est qu'une agression infructueuse, au milieu de beaucoup d'autres qui ont réussi, remue jusqu'au fond les haines des partis. Victorieuse, mais irritée, tremblante pour l'avenir, l'aristocratie croit assurer son salut en opprimant davantage ses ennemis; et le peuple, brutalement rejeté dans les fers, les trouve d'autant plus lourds, qu'il les a un instant secoués, et sa poitrine se gonfle de rage aux chants de triomphe de ses voisins qui les ont pu briser. Ainsi dans le canton de Schwytz, où les campagnes sont sacrifiées à la bourgeoisie des villes, où les moines et le clergé prêchent ouvertement le fanatisme et l'ignorance, j'ai entendu d'ardents patriotes m'avouer, les larmes aux yeux, qu'une invasion française serait pour leur canton et pour toute la Suisse un immense bienfait. Voilà, Monsieur, à quel point s'exaspèrent les âmes généreuses, par l'humiliation d'abus intolérables. Je sais que ce sentiment n'est point général en Suisse. Mais en se rassurant sur les intentions de la France, elle a vu clairement celles des puissances du Nord, et cette découverte a eu la plus grande influence sur la marche de la diète. La conduite de cette assemblée sera sans doute un fait grave de l'histoire moderne. Réunie à une époque où toutes les opinions politiques imprégnées de l'esprit français, demandaient hautement et presque avec menace, prompt satisfaction, adossée pour ainsi dire, à l'immense arsenal où se forment incessamment des armes contre la liberté, elle s'est trouvée dès son aurore entre le double écueil de la guerre civile et de l'envahissement, composée d'ailleurs d'éléments disparates et mal unis, grace aux vices du pacte fédéral, elle semblait devoir hésiter et faiblir. Néanmoins, dans la première séance, se révèle hardiment la pensée civilisatrice qui l'anime; c'est la révision du pacte, c'est le besoin d'indépendance nationale qui deviennent la formule de l'allocution de chaque député. Mais alors les mots ont changé de valeur. Ce n'est plus vers la frontière française que la patrie des Tell et des Vinkelried veut étendre ses bataillons; elle s'est justement alarmée des armemens du Vorarlberg et du haut Tyrol, et sa fierté antique s'est réveillée à certaines réclamations trop insolentes: aussi, tandis qu'elle déclare solennellement que de larges concessions doivent être faites aux révolutions intellectuelles désormais consommées, elle passe en revue ses forces militaires, et avertit ses enfans que bientôt peut-être la liberté demandera leurs richesses et leurs vies. Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que des actes énergiques parlent haut et annoncent clairement à l'Europe que la France n'est point encore si bas dans l'opinion des peuples libres, qu'elle n'est point à leurs yeux une sorte de mauvais lieu que ruinent en s'y débattant l'anarchie et la corruption. La Suisse veut avant tout être Suisse; mais elle a compris que grandie à l'ombre des idées françaises, elle ne saurait vivre si jamais ces idées périssaient sous le glaive; maintenant donc elle croirait non-seulement son honneur, mais son salut compromis par la moindre complaisance envers vos ennemis. La vieille diplomatie autrichienne ne s'y est point trompée, quand elle a effrontément signifié à la diète que le repos général exigerait impérieusement la rétractation des mesures qu'elle avait prises. Comme si le repos général pouvait commander à un peuple de demeurer nu et désarmé, lorsqu'il est entouré d'une triple ceinture de combattans et d'ouvrir lâchement son sein aux Attilas modernes, afin qu'après y avoir étouffé sa liberté renaissante, ils écrasent plus facilement le berceau de la civilisation européenne!

Le mouvement politique de l'Allemagne quoique bien plus

compliqué n'est pas moins décisif. L'Allemagne, telle que l'ont faite la révolution française, les guerres philosophiques et la sanglante initiation de l'empire n'est point un pays facile à comprendre, et peu d'hommes se rendent un compte exact du travail intérieur qui s'accomplit dans son sein. Riche d'éducation et de haute culture intellectuelle, profondément creusée en tous sens par les esprits forts qu'elle a enfantés, elle a eu cependant deux obstacles principaux à vaincre, nés l'un et l'autre de la longue séquestration scientifique, qui a pendant près de deux siècles usé sa vie et préparé son avenir. Arrivée tard sur la scène du monde, elle y a transporté, je ne sais quelle raideur philosophique, je ne sais quelle méconnaissance des faits les plus vulgaires qui trop souvent, lorsqu'il fallait agir, l'ont perdue dans de vaines abstractions. Et puis, divisée par cent écoles rivales dont les dissidences haineuses avaient versé leur fiel jusqu'au fond de la société, elle ne s'est point levée d'un mouvement unanime, et l'idée de système a brisé chez elle l'idée de nationalité. Celle-ci ne s'est tenue debout qu'un instant, vivifiée par l'indignation violente et réfléchie qu'avait allumée dans toutes les âmes l'oppression étrangère. Mais en présence d'un mal qui menace encore elle se débat vainement, impuissante à rallier les populations autour d'un centre commun. Les habitudes sont plus fortes que la raison.

Toutefois, Monsieur, au milieu de ces innombrables accidens de la pensée humaine égarée par le culte mystique d'un monde imaginaire, ou faussée par de vieilles traditions, on ne sait comment avec les idées qui les doivent renverser, au milieu de ce mélange inexprimable d'opinions et d'effets individuels qui se heurtent et se neutralisent en l'absence d'une règle qui les coordonne, surgissent déjà quelques principes généraux, que la persécution des gouvernemens rétrogrades achèvera de mettre en lumière; car le plus sûr moyen de populariser une idée, c'est de la jeter en prison ou de la faire monter sur l'échafaud. Ces principes qui sont des dogmes en France, ne peuvent s'asseoir en Allemagne sans devenir entre les deux pays comme un ciment indestructible. Aussi, malgré les appréhensions qu'inspire l'égoïsme de votre gouvernement; malgré les prétentions d'ailleurs louables de certains patriotes allemands qui voudraient affranchir leur nation de la tutelle française; les intérêts des deux peuples sont dans la crise actuelle unis par une connexité si intime, que toute défiance doit s'évanouir au moment du danger. La France a beau se faire petite et complaisante, la diète de Francfort n'a pu croire qu'elle laissât impunément étouffer l'Allemagne; et la diète a raison. Si le jour où un soldat prussien posait le pied sur le territoire allemand, le ministère français n'ordonnait point à ses troupes de franchir la frontière, il aurait mérité accusation et châtiment. Au reste, je suis persuadé que les plus hautes répugnances seraient vaincues par le soulèvement unanime de l'opinion; quelqu'un qu'on ait pour la sainte-alliance, on sait le prix d'une couronne, et ce ne serait point la première fois qu'on en aurait vu de plus solides arrachées par l'explosion de l'irritation populaire.

Jusqu'ici, Monsieur, la France, a pu, par une influence toute pacifique, favoriser le développement de la liberté. En ne le faisant qu'à demi, elle a méconnu ses devoirs et ses intérêts. Mais si au premier coup de fusil tiré en Allemagne ou en Suisse, le drapeau tricolore ne volait point sur le champ de bataille, les peuples, découragés, courberaient la tête, et la France, livrée à elle-même, paierait bien cher sa coupable indifférence.

Agréez, etc.

Un citoyen du pays de Vaud.

PROCÈS DU PRÉCURSEUR,

Avec la plaidoirie de M. ODILON-BARROT; la défense de M. Anselme PETETIN, rédacteur en chef du Précurseur; les articles incriminés, et la justification de M. CORMENIN.

Cette brochure sera tirée à 500 exemplaires. On souscrit dès à présent à Lyon, au bureau du Précurseur, rue du Garet, n° 5, et chez Babeuf, libraire, rue St-Dominique; — à Grenoble, chez Bailly, libraire; — à Paris, chez Placide Justin, rue Saint-Pierre-Montmartre, n° 15. — Prix: 2 fr.

ERRATUM.

Une faute d'impression s'est glissée dans le dernier paragraphe de notre premier article d'hier, et en dénaturant complètement le sens. Nous reproduisons ici ce paragraphe:

« Enfin, nous voulons croire que c'était de bonne foi que M. l'avocat-général interpellait directement l'accusé sur ces principes politiques. Le rédacteur du Précurseur n'a pas répondu à cette sorte de provocation, parce qu'il lui était impossible d'y voir autre chose qu'un piège tendu à sa loyauté. — Il s'est donc tu parce qu'il voulait, avant tout, conserver aux débats cette teinte de convenance que le ministère public cherchait à faire disparaître. — Mais il aurait pu répondre que s'il était assez loyal pour satisfaire aux questions que le jury jugerait à propos de lui adresser pour éclairer sa conscience, il n'était pas assez sot pour engager une discussion, que son adversaire n'avait provoquée que pour le compromettre. »

Au Rédacteur du Précurseur.

Marseille, 24 août 1852.

Monsieur,

Lorsqu'on est soumis à un droit exceptionnel, lorsque non seulement les droits de domicilié, mais ceux d'homme sont ravis par une loi injuste, et que l'injustice de la loi n'est surpassée que par l'injustice de l'application; lorsqu'on est

accusé, jugé, condamné par un même pouvoir, sans qu'on daigne seul ment, entendre la défense, lorsqu'en portant ses regards autour de soi, on ne rencontre que tyrannie et soumission, il est du devoir de tout homme de cœur de protester hautement.

On proteste non pour opposer une défense inutile, une résistance impuissante, on pour chercher à captiver la sympathie de ceux qui souffrent des mêmes souffrances; mais pour flétrir le pouvoir qui fait abus de sa force, pour révéler au pays où l'injustice est commise les turpitudes des hommes qui le gouvernent.

Par ces raisons, je proteste. Les journaux ont parlé de l'ordre qui m'a été donné par le ministère français; ils ont parlé des causes qui ont motivé cet ordre.

On m'accuse de conspirer pour l'émancipation de mon pays, en cherchant à soulever les esprits par des lettres, et par l'introduction de quelques imprimés patriotiques. — On m'accuse d'entretenir des correspondances avec un prétendu comité républicain de Paris, et d'avoir eu, moi, italien, sans relations, sans moyens, résidant à Marseille, des intelligences avec les jeunes combattants du cloître Saint-Méry.

Ce n'est pas moi qui refuserai la responsabilité du premier grief. Si, chercher à répandre des vérités utiles dans sa patrie, par la voie de la presse, c'est conspirer, je conspire. Si, exhorter ses concitoyens à ne pas s'endormir, à se tenir fermes dans la lutte, à surveiller l'instant favorable pour se donner un nom, une existence d'homme et un gouvernement national, c'est conspirer, je conspire. Je crois que le devoir de tout homme est de conspirer pour le salut de ses frères. Je crois que nul gouvernement libre n'a le droit de faire un crime à celui qui satisfait à ce devoir impérieux.

Je passe à la seconde inculpation. Les dépêches ministérielles citent quelques extraits de lettres qu'on prétend écrites par moi à mes amis de l'intérieur, et qui auraient été saisies.

Ces lettres, suivant le ministre, contiennent des révélations sur les journaux des 5 et 6 juin. Elles déclarent que cette échauffourée n'a pas mis au parti républicain français. Que le coup n'a manqué que parce que les patriotes des départements qui devaient se rendre à Paris, ont manqué à l'appel, que pendant on organisait rapidement un autre plan d'insurrection, dont le succès est infaillible; que le trône de Louis-Philippe est miné en tous sens; enfin que le comité républicain de Paris envoie cinq à six agents en Italie pour coordonner les travaux des patriotes. — Et la preuve de tout cela?

Ces lettres, où sont-elles? les a-t-on à Paris? ont-elles été saisies par la police française? les a-t-on exhibées à l'accusé comme pièces de conviction? ou bien, sa conduite, ses actes, ses correspondances fournissent-ils au moins la probabilité que ces lettres aient été en effet conçues et écrites de la sorte?

Point du tout. Les lettres ont été citées par la police sardes; elles sont dans les archives de la police sardes: le ministre ne les cite qu'à demi, par extraits; il s'en remet aux dispositions de la police sardes. Seulement, il croit avoir lieu d'ajouter foi à ces rapports. Pourquoi? A-t-on jamais eu quelque rapport de police française sur le compte de l'accusé? qui le signale comme conspirant contre le gouvernement français? S'est-il déjà rendu coupable de quelque acte de rébellion? — Non, mille fois non.

Dans cette position, que pouvais-je faire?

On prouve la fausseté de tel fait particulier, qu'on allègue contre un individu; mais la non existence d'un fait général qui peut embrasser tous les actes, toutes les pensées d'une vie, comment la prouver? comment se prémunir contre une affirmation qu'on ne cherche pas même à démontrer.

Je demandai communication des lettres ministérielles pour être à même d'élaborer ma défense. Elle me fut refusée.

Le fait était faux, je n'avais qu'à nier, et je l'ai fait.

J'ai nié l'existence, dans mes lettres, des deux phrases soulignées, qui seules auraient fourni une preuve d'une intelligence quelconque avec le parti républicain. Elles ont été intercalées. Le reste n'est que l'expression de mes observations, de ma propre pensée, et j'ai garde de m'en dédire.

J'ai donné le démenti le plus formel dans une lettre que j'adressai le 1^{er} août au ministre. J'ai porté défi à lui, à la police française, à la police sardes de prouver ce qu'on avançait. J'ai demandé une enquête, un procès, un jugement, et j'ai déclaré être prêt à en subir les conséquences. Le ministre n'a pas daigné me répondre.

Le préfet de Marseille, qui m'avait promis d'attendre la réponse de M. de Montalivet, me renouvella tout-à-coup l'ordre de partir.

J'ai dû partir. Voilà le fait.

Et maintenant, hommes du pouvoir, qu'espérez-vous? Croyez-vous, par votre honteuse soumission aux volontés de la sainte-alliance, nous faire trahir nos devoirs envers notre patrie? croyez-vous nous dégoûter, à force de persécutions, de cette liberté sainte que vous avez reniée le jour que vous êtes montés au pouvoir? Croyez-vous accomplir, par ces actes arbitraires, la mission rétrograde que vous avez acceptée de faire germer la défiance là, où le vœu de fraternité universelle se développe le plus, d'armer par un sentiment de réaction les patriotes de tous les pays contre cette France qui n'a manqué à ses destinées que par vous?

Mazzini, Italien.

PARIS, 2 septembre 1852.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

M. de Flahaut est attendu à Paris, s'il n'y est déjà de retour. On se rappelle qu'il s'était rendu à Londres avec une mission spéciale, relative aux affaires de Belgique, et qu'il avait quitté la France à la suite des fêtes de Compiègne.

Avant de quitter Londres, M. de Flahaut a eu, le 30 août, une longue conférence avec le vicomte Palmerston.

Le même jour, la conférence s'est réunie au Foreign-Office. Les représentants des cinq cours ont assisté à cette réunion, qui s'est occupée des affaires de la Belgique.

D'après les lettres de Londres que j'ai sous les yeux, j'ai lieu de croire que l'ajournement au printemps prochain de la question hollando-belge est loin d'être décidé aussi irrévocablement que le disent les lettres de Bruxelles que je vous transmets.

— Les journaux anglais ne contiennent aucune nouvelle fraîche du Portugal. Il est question à Londres d'une enquête demandée par les ministres sur la conduite de l'amiral Parker, commandant l'escadre devant Lisbonne, et qui aurait montré quelque partialité pour don Miguel.

— Les négociations conduites auprès de la Sublime-Porte par M. Strafford-Canning pour la délimitation de la Grèce, sont terminées, et l'envoyé anglais a dû quitter Constantinople le 12 août. Dans l'audience de congé qu'il a obtenue du sultan, Mahmoud lui a remis son portrait entouré de brillants.

— Plusieurs officiers français qui se trouvent à Berlin, ayant exprimé le désir d'assister aux grandes manœuvres qui auront lieu incessamment dans les environs de cette capitale, en ont reçu très-facilement l'autorisation.

Les troupes réunies seront, assure-t-on, au nombre de 40,000 hommes.

— Le journal de M. de Montalivet dément aujourd'hui ce que je vous ai écrit relativement à une entrevue qui aurait eu lieu entre M. de Chateaubriant et le jeune ministre à la suite de l'arrestation de M. Berryer. J'ai pris de nouveaux renseignements: l'entrevue n'a pas eu lieu. En effet, M. de Montalivet l'avait demandée; M. de Chateaubriant n'a pas voulu accepter le rendez-vous, et c'est à la personne qui a porté son refus que le ministre a fait l'offre d'un passe-port pour M. Chateaubriant qu'on ferait arrêter s'il ne s'éloignait promptement.

Je puis vous garantir la vérité de ce fait ainsi que tous les autres détails que contenait ma note sur le procès Berryer. M. Montalivet qui a fait démentir une circonstance insignifiante, et provoqué ainsi une rectification qui ne tourne pas précisément à sa gloire, s'est bien gardé de relever ce qui a été dit de l'arrestation de M. Berryer, arrestation motivée sur une conversation particulière donnée effrontément dans les feuilles ministérielles pour un interrogatoire et qui a tellement surpris et indigné même celui qui en était la cause involontaire (M. de Saint-Aignan, préfet à Nantes) qu'il a à l'instant donné sa démission.

Je ne voulais pas revenir sur un autre démenti qui a été donné à une de mes dernières lettres; je tacherai de le faire sans manquer au respect que j'ai toujours professé pour un beau caractère. M. Lafitte a protesté contre l'annonce d'une prochaine publication de ses mémoires; mais il n'a pas dit que ces mémoires n'existaient pas et qu'ils ne recevaient pas une sorte de publicité par les lectures répétées que le respectable citoyen se plaît à en faire même aux plus indiscrets de ses amis.

M. Lafitte a déclaré qu'à sa connaissance, il n'a existé en 1829 aucune conspiration pour renverser la branche aînée. Si c'est un jeu de mots, n'a-t-il pas au moins existé à la fin de 1829 une réunion d'hommes éminents par leur position politique, leurs talents, etc., qui se sont occupés de la nécessité de remplacer le gouvernement d'alors que M. de Polignac entraînait à sa perte? Ces hommes n'ont-ils pas soulé à ce sujet par un mémoire dont le général S... était porteur, un grand personnage qui a refusé son concours que leur plan rendait cependant le seul indispensable?

Ces hommes n'avaient-ils pas, d'un autre côté, fait tâter M. Royer-Collard pour le mettre dans le (je ne sais comment dire, puisque le mot conspiration est dénié) et n'en avaient-ils pas reçu une réponse qui a fait quelque bruit alors et depuis, encore plus?

N'est-ce pas au nom de cette réunion d'hommes qu'un député de Paris, maintenant procureur-général près d'une haute cour de finances et colonel d'une légion de la garde nationale, et alors secrétaire de ce qu'on appelait le comité-directeur, (la société aide-toi) indiqua quels seraient les moyens de rassembler les éléments de l'ancienne charbonnerie pour organiser une armée révolutionnaire, et ce député n'exposa-t-il dans ce colloque le plan d'une vaste dont le but et les moyens étaient de placer le duc d'Orléans sur le trône de France, et le croira-t-on, le duc de Modène sur le trône d'Italie, l'Italie devant être ramenée à l'unité rêvée par Napoléon?

Quelque fou que paraisse ce projet où le nom du duc de Modène est mis, il n'est pas resté tout-à-fait invraisemblable; quand on a vu ce prince pousser brutalement hors de ses Etats, M. de Praslinski (gendre de M. Sébastiani), notre ambassadeur auprès de lui, on a dit que c'était par colère de ce que les promesses à lui faites pour la royauté d'Italie n'eussent point été tenues.

Plus tard, quand une révolution éclata à Modène; et que le duc fit juger et pendre Menotti, la sentence de mort prononcée contre ce patriote, et que tous les journaux français ont publiée, ne porte-t-elle pas qu'il a allégué pour excuse de sa rébellion qu'elle avait été concertée avec le prince lui-même et dans l'intérêt d'un plan qui avait échoué? En 1830, cela n'était plus vrai; mais il paraît que c'est bien Menotti lui-même qui, en 1829, était l'intermédiaire des communications entre le duc de Modène et certains Français dont l'un était le député de Paris, déjà désigné, dont très-certainement M. Lafitte, qui ne connaît pas de conspiration de 1829, n'ignorait pas les démarches et les projets.

Pour ce qui touche au projet d'abdication de décembre 1830, le démenti de M. Lafitte doit encore reposer sur un jeu de mots; car la proclamation dont je vous ai parlé, et dont M. Lafitte a l'original, figure dans ses Mémoires qui, comme je l'ai craint, dès que j'ai appris leur existence, ne

seront pas publiés, mais qui n'en sont pas moins du plus haut intérêt.

— On annonce la convocation des chambres pour le 15^o octobre. La nouvelle paraît probable. Le ministère actuel, sent son insuffisance; il doit craindre, en conservant plus long-temps le pouvoir, d'assumer sur lui une trop grande responsabilité; et en supposant que le nouveau ministère soit composé dans le courant de la semaine où nous entrons, la date du 15 octobre lui laisse juste un mois pour revoir les travaux préparés par les ministres sortants, si tant est qu'ils aient préparé autre chose qu'un budget tracé sur le même plan que celui de 1832; mais justement à cause de ce court-délai, le ministère se trouvera dans une meilleure situation pour la confection du discours du trône. Quant à la politique étrangère, il s'en tiendra à des généralités; il fera des promesses pour l'intérieur; et vienne la discussion de l'adresse, si on le presse de trop près sur l'affaire de Belgique, sur celle d'Ancone, etc., il dira qu'il a donné une direction nouvelle, mais que trop peu de temps s'est écoulé depuis qu'il a la direction des affaires, etc., etc. Ceci est dans la supposition probable d'un ministère semi-doctrinaire dont M. Dupin serait le pivot.

— On commence à s'accoutumer à rencontrer des saint-simoniens en costume dans les rues de Paris, et hier on en vit deux tout-à-fait fashionables aux Tuileries. Ils portaient la tunique en velours d'un bleu très-foncé. Il est probable qu'ils se dégoûteront bientôt en costume et de l'apostolat.

— Les recettes de la douane du Havre, pendant le mois d'août qui vient de s'écouler, se sont élevées à 2 millions 425,795 fr. 58 c.

Cette somme, prise encore comme le terme moyen de chaque mois, produirait au bout de l'année une recette de plus de 27 millions, chiffre qui serait encore plus élevé que celui qui depuis plusieurs années représente la recette de de notre douane.

P. S. Huit individus viennent d'être arrêtés comme soupçonnés de l'assassinat de Ramus.

Mad. Cécile Fournel qui, comme on s'en souvient, a joué un rôle dans le procès des saint-simoniens, a fait remettre aux journaux de Paris la copie d'une lettre adressée par elle à M. Naudin, président des assises. « Je suis femme, leur écrit Mad. Cécile Fournel: j'attends donc de votre impartialité et de votre loyauté la publication de la lettre que j'ai l'honneur de vous adresser. »

A M. le président Naudin.

Paris, 31 août 1852.

M. le président,

Pendant les débats d'un procès qui a trop prouvé jusqu'ici que les hommes qui en sont l'objet ne peuvent encore être compris, M. l'avocat-général n'a pas craint de prononcer mon nom, de citer des paroles sorties de ma bouche à une autre époque, et de les commenter en termes pompeux, sans qu'il m'ait été permis d'expliquer et mes paroles d'alors, et ma conduite d'aujourd'hui.

Menacée d'être jetée à la porte si je parlais, j'ai dû me taire devant cette forme un peu rude de la justice; mais maintenant que, hors de son temple, je puis espérer me faire écouter, je viens d'abord, M. le président, vous remercier d'avoir, par ce fait, constaté aux yeux de tous l'exploitation de la femme et du faible, que les apôtres de la foi nouvelle ont mission de faire cesser; tout ce qu'une femme même aurait pu dire n'aurait jamais remplacé cet enseignement vivant que vous avez bien voulu donner, et, je le répète, je vous en rends grâce.

Maintenant, Monsieur, voici l'explication que je voulais donner, et que je me fais un devoir de vous adresser, parce qu'une saint-simonienne n'est l'ennemie de personne, n'en veut à personne, et cherche toujours à porter la lumière où sont les ténèbres, la bienveillance à qui souffre de sentiments moins doux.

Il est bien vrai, M. le président, qu'il y a dix mois je protestai contre cet homme grand entre tous, qu'aujourd'hui j'ai senti tant de bonheur et de gloire à suivre devant ceux qui s'appelaient ses juges; M. l'avocat-général a dit qu'avouglée, fascinée depuis, j'étais revenue dans le sein de la famille saint-simonienne; en changeant les termes, rien n'est plus exact. Oui, j'y suis revenue plus dévouée, plus remplie de foi que jamais; non point aveuglée; mais éclairée, rassurée sur toutes mes craintes par la pureté, l'authenticité et sainte vérité qu'il a marquée chacun des actes de ces hommes qu'on accuse d'immoralité; j'y suis revenue édifiée, touchée de cette religiosité qui leur fait accepter tous les sacrifices pour eux-mêmes, afin que dans l'avenir il n'y ait plus de victimes parmi les hommes, afin que la femme, appelée par eux à l'égalité, puisse prendre sa véritable place que Dieu a marquée à côté de l'homme, et non à cette distance que le règne de la force justifiait, qui nous semble sainte dans le passé, mais qui devient impie aujourd'hui.

Voilà, M. le président, ce que j'aurais dit à la cour, à MM. les jurés, et à tous, si vous n'aviez couvert ma voix par une menace de violence contre laquelle je ne pouvais lutter, voilà ce qu'aujourd'hui je prétends publier, afin que ces paroles d'une femme pure, heureuse par le mariage et la maternité, qui n'a pas, comme le dit M. l'avocat-général, rompu tous les liens, mais qui au contraire, les a resserrés tous par le sentiment religieux qu'elle a puisé dans la foi nouvelle, sentiment inconnu de nos jours, même entre les êtres qui se chérissent le plus: afin, dis-je, que les paroles de cette femme viennent rendre témoignage de la haute moralité d'hommes qu'un jury a pu condamner, mais que la postérité glorifiera.

Recevez, etc.

Cécile FOURNEL, née LARRIEU.

NOUVELLES.

Les carlistes des Pyrénées ont répandu le bruit que le héros du Midi, le vainqueur du Trocadéro, était arrivé à Pamplune. Ils ajoutent que le fort d'Aboretta se prépare pour une garnison de troupes de ligne, que 500 hommes sont arrivés à Ochaguira, et que 2,000 sont attendus dans la vallée d'Athesca.

Ce renseignement, que nous extrayons d'une lettre de Bayonne, a trouvé peu de créance sur cette place.

— Lucien et Jérôme Bonaparte, et la princesse Camérata, fille de M^{lle} Elisa Bacciochi, sont à Rome près de Mad. Letitia et du cardinal Fesch. Louis Bonaparte et Mad. Murat y sont attendus. Tous les membres composant la famille de Napoléon vont bientôt se trouver réunis. Le but de cette réunion est de déterminer Mad. Letitia, attendue la mort du duc de Reichstadt, à mettre plus d'égalité et de justice dans ses dispositions testamentaires. (Messager.)

EXTÉRIEUR.

(Corresp. particulière du PRÉCURSEUR.)

La Gazette de Madrid du 22 du courant ne contient, sous la rubrique de Lisbonne, que le petit paragraphe suivant qui nous paraît assez significatif:

« Les dernières nouvelles de Lisbonne sont du 18; elles apprennent l'entrée dans ce port de toute l'escadre de S. M. T. F.; qui s'était trouvée, il y a peu de temps, à la hauteur d'Oporto; elles nous apprennent

également que, par un décret du 14, l'ex-empereur don Pedro aurait déclaré cette dernière ville en état de siège.

Pour mieux faire apprécier l'importance de cette nouvelle, il n'est pas inutile de faire remarquer que le numéro précédent de la *Gazette* avait annoncé un combat naval, dont l'issue, d'après elle, avait été des plus funestes à l'amiral Sartorius. Il paraît que c'est le contraire qu'il fallait lire.

BELGIQUE. — *Bruxelles*, 31 août. Je vous parlais dernièrement de l'organisation du personnel de l'ordre judiciaire. Plusieurs patriotes de l'opposition, l'honorable M. Gendebien, par exemple, hésitaient d'accepter les places qui leur étaient offertes, mais leurs amis sont parvenus à vaincre leurs scrupules, en leur faisant envisager les services importants qu'ils pourront rendre, par la suite lorsqu'il y aura des luttes à soutenir avec le pouvoir.

Le fameux arrêt de la cour de cassation, à l'occasion des événements des 5 et 6 juin, a été rappelé. Si les chambres venaient à mollir, à se prêter peut-être à des mesures inconstitutionnelles, on trouverait un appui dans la magistrature.

Une autre considération a paru tout-à-fait déterminante. La doctrine du mandat limité importé d'Amérique en France a été adoptée par les journaux qui représentent ici l'opinion la plus nationale, je veux parler du *Courrier* et de l'*Union*, et cette doctrine, qui donne aux tribunaux le pouvoir de décider ce qui dans la légalité est constitutionnel ou inconstitutionnel, semble destinée à prendre racine chez nous. Vous concevez dès lors l'extrême importance que le parti national attache à la composition de la magistrature. Les choix qu'on va faire auront donc dans cette hypothèse, et même dans tous les cas, une influence décisive sur l'avenir de notre pays.

— Le *Courrier Belge* parle aujourd'hui du contrat de mariage du roi et de la reine. Il révèle quelques-unes des particularités que je vous ai déjà fait connaître; il y en a assez pour mettre tous les petits salons en émoi. On ne s'étonnera plus des retards qui ont été successivement apportés à la célébration du mariage.

Le sans-dot n'était pas du goût de Léopold; mais il a fallu en passer par-là sous peine de devenir la risée de l'Europe.

— Les nouvelles de Hollande confirment ce que je vous annonçais hier relativement à l'ajournement de la solution de nos différends avec ce pays et même à un arrangement regardé comme définitif par le roi Guillaume. L'armée hollandaise va reprendre les cantonnements qu'elle a occupés pendant l'hiver dernier. La défense de délivrer des permissions aux officiers et soldats va être levée, la conférence ayant garanti un *statu quo* illimité. D'un autre côté, dans les bureaux de notre ministère de la guerre, à une grande activité a succédé le repos. Si tous les travaux ne sont pas suspendus, on ne s'occupe au moins que du courant. M. le général Evain a déjà fait entendre à plusieurs officiers que leur service serait très-doux d'ici au mois de mars; qu'ils pouvaient penser à se procurer des distractions, parce qu'il n'y avait rien à craindre pour une reprise d'hostilités avant cette époque, si toutefois la paix était retardée jusque-là, et si le désarmement des autres puissances n'avait pas lieu avant la fin de l'année.

— La note de l'empereur Nicolas sur les officiers polonais qui sont dans notre armée a été envoyée ici comme simple renseignement par le cabinet anglais sans être accompagnée ni de conseil, ni d'ordre, ce qui a fait cependant décider qu'il ne serait plus admis d'officiers de cette nation. Dans le cas où on insisterait plus tard sur l'éloignement de ceux qui sont présentement en activité, on leur proposerait de se faire naturaliser belges plutôt que de les renvoyer.

— Il est arrivé aujourd'hui au ministère des affaires étrangères des dépêches de Londres et de Paris.

VARIÉTÉS.

NAPOLÉON II.

ODE DE M. V. HUGO.

I.

Mil huit cent onze ! — O tems où des peuples sans nombre
Attendaient prosternés sous une nuage sombre
Que le ciel eût dit oui !
Sentaient trembler sous eux les états centenaires,
Et regardaient le Louvre entouré de tonnerres,
Comme un Mont-Sinaï !

Courbés comme un cheval qui sent venir son maître,
Ils se disaient entr'eux : — Quelqu'un de grand va naître !
L'immense empire attend un héritier demain.
Qu'est-ce que le seigneur va donner à cet homme
Qui, plus grand que César, plus grand même que Rome,
Absorbe dans son sort le sort du genre humain ?

Comme ils parlaient, la nue éclatante et profonde
S'entr'ouvrit, et l'on vit se dresser sur le monde
L'homme prédestiné !

Et les peuples béans ne purent que se taire,
Car ses deux bras levés présentaient à la terre
Un enfant nouveau-né !

Au souffle de l'enfant, dôme des Invalides,
Les drapeaux prisonniers sous tes voûtes splendides
Frémirent, comme au vent frémirent les épis;
Et son cri, ce doux cri qu'une nourrice apaise,
Fit, nous l'avons tous vu, bondir et hurler d'aise
Les canons monstrueux à ta porte accroupis !

Et lui, l'orgueil gonflait sa puissante narine;
Ses deux bras, jusqu'alors croisés sur sa poitrine,
S'étaient enfin ouverts;

Et l'enfant, soutenu dans sa main paternelle,
Inondé des éclairs de sa fauve prunelle,
Rayonnait au travers.

Quand il eut bien fait voir l'héritier de ses trônes
Aux vieilles nations comme aux vieilles couronnes,
Eperdu, l'œil fixé sur quiconque était roi,
Comme un aigle arrivé sur une haute cime,
Il cria tout joyeux avec un air sublime :
— L'avenir ! l'avenir ! l'avenir est à moi !

II.

Non, l'avenir n'est à personne !

Sire, l'avenir est à Dieu !

A chaque fois que l'heure sonne,

Tout ici-bas nous dit adieu.

L'avenir ! l'avenir ! mystère !

Toutes les choses de la terre,

Gloire, fortune militaire,

Couronne éclatante des rois,

Victoire aux ailes embrasées,

Ambitions réalisées,

Ne sont jamais sur nous posées

Que comme l'oiseau sur nos toits ;

Non, si puissant qu'on soit, non, qu'on rie ou qu'on pleure,
Nul ne te fait parler, nul ne peut avant l'heure
Ouvrir ta froide main.

O fantôme muet, ô notre ombre, ô notre hôte,
Spectre toujours masqué qui nous suis côte à côte,
Et qu'on nomme demain.

Oh, demain c'est la grande chose.

De quoi demain sera-t-il fait ?

L'homme aujourd'hui sème la cause,

Demain Dieu fait mûrir l'effet.

Demain c'est l'éclair dans la voile,

C'est le nuage sur l'étoile,

C'est un traître qui se dévoile ;

C'est le béliet qui bat les tours.

C'est l'astre qui change de zone,

C'est Paris qui suit Babylone,

Demain, c'est le sapin du trône,

Aujourd'hui, c'en est le velours,

Demain, c'est le cheval qui s'abat blanc d'écume.
Demain, ô conquérant ! c'est Moscou qui s'allume,
La nuit comme un flambeau.

C'est notre vieille garde au loin jonchant la plaine.

Demain, c'est Waterloo ! demain, c'est Sainte-Hélène !

Demain, c'est le tombeau !

Vous pouvez entrer dans les villes

Au galop de votre coursier,

Dénouer les guerres civiles

Avec le tranchant de l'acier ;

Vous pouvez, ô mon capitaine,

Barrer la Tamise hautaine,

Rendre la victoire incertaine

Amoureuse de vos clairons,

Briser toutes portes fermées,

Dépasser toutes renommées,

Donner pour astre à des armées

L'étoile de vos éperons !

Dieu garde la durée et vous laisse l'espace ;

Vous pouvez sur la terre avoir toute la place,

Etre aussi grand qu'un front peut l'être sous le ciel ;
Sire, vous pouvez prendre, à votre fantaisie,
L'Europe à Charlemagne, à Mahomet l'Asie ; —
Mais tu ne prendras pas demain à l'Eternel.

III.

O revers ! ô leçon ! — Quand l'enfant de cet homme
Eut reçu pour hochet la couronne de Rome ;
Lorsqu'on l'eût revêtu d'un nom qui retentit ;
Lorsqu'on eut bien montré son front royal qui tremble
Au peuple émerveillé, qu'on puisse tout ensemble
Etre si grand et si petit !

Quand son père eut pour lui gagné bien des batailles ;
Lorsqu'il eut épaissi de vivantes murailles
Autour du nouveau-né riant sur son chevet ;
Quand ce grand ouvrier, qui savait comme on fonde,
Eut, à coups de cognée, à peu près fait le monde
Selon le songe qu'il rêvait ;

Quand tout fut préparé par les mains paternelles
Pour doter l'humble enfant de splendeurs éternelles ;
Lorsqu'on eût de sa vie assuré les relais ;
Quand pour loger un jour ce maître héréditaire
On eut enraciné bien avant dans la terre
Le pied de marbre des palais ;

Lorsqu'on eut pour sa soif posé devant la France
Un vase tout rempli du vin de l'espérance,
Avant qu'il eût goûté de ce poison doré,
Avant que de sa lèvre il eût touché la coupe,
Un cosaque survint qui prit l'enfant en croupe
Et l'emporta tout effaré.

Nous nous empressons de recommander aux amateurs et aux jeunes gens du commerce les cours de langue anglaise, que M. Cattanch se propose de faire à Lyon. M. Cattanch a eu une longue et assez heureuse expérience dans l'enseignement de l'anglais à Paris. Il est muni d'excellents certificats que lui ont donnés les chefs du Collège-Royal de St-Louis, et qui attestent le talent et le zèle avec lesquels il a conduit les études des jeunes gens confiés à ses soins. (Voir les annonces.)

LA MAISON DE PERRY,

Rue Richelieu, n° 90, à Paris,

Vient de recevoir de la même maison, à Londres, les quatre nouvelles espèces de PLUMES de PERRY, qui ont paru récemment en Angleterre et élevées si haut la réputation de la maison Perry dans les trois royaumes. Parmi les différentes espèces de plumes se trouvent celles

DOUBLEMENT BREVETÉES

Prix, selon les différentes espèces, de 15 à 50 c. la plume séparée ; les quatre de 65 c., à 1 f. 90 c. ; neuf de 1 f. 25 c., à 3 f. 75 c. ; porte-plume, 15 c.

La plume doublement brevetée est le dernier degré de perfectionnement dont soient susceptibles les plumes faites d'une substance qui n'a jamais besoin d'être taillée, et elle a valu à l'inventeur deux brevets de S. M. Britannique et deux brevets de S. M. le roi des Français. Cette plume, surpassant même la flexibilité des plumes d'oie, convient à toutes les mains et à toutes les écritures.

M. Perry sera charmé que l'on veuille bien entrer dans un des magasins où se vendent ces nouvelles plumes pour en faire un essai comparatif avec toute plume métallique ou autre connue jusqu'à ce jour que l'on pourra se procurer, tant sous le rapport de la modicité du prix que sous celui de la bonne qualité. L'immense supériorité des plumes de Perry, et leur bon marché, n'en deviendront que plus évidents pour le public impartial.

Le public est prié de ne pas confondre les anciennes plumes de Perry, ni les plumes dépareillées de Perry, avec les NOUVELLES PLUMES DOUBLEMENT BREVETÉES. — Tous les paquets de ces dernières plumes, toutes les cartes, et toutes les plumes, portent les mots *double brevet* ou *doublement brevetées*, et en outre les plumes portent les mots : PERRY-LONDON.

Ces plumes se vendent en détail chez les principaux papetiers et libraires, dans toutes les villes de France, et en gros, chez M. Perry, rue Richelieu, n° 90, à Paris. (Affranchir.) (513)

LIBRAIRIE.

Journal des Enfants,

PAR AN, 6 FR.

1 fr. 50 c. en sus pour les départements,

Paraissant les 25 du mois.

Un centime et demi par jour est le prix de ce Recueil, qui contient la matière de 12 volumes ordinaires, destinés à l'enfance, rue Taitbout, n° 14, à Paris. (475 3)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(516) Le jeudi, six septembre mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, sur la place des Cordeliers de cette ville, il sera procédé à la vente judiciaire, à l'enchère et au comptant, d'objets mobiliers, tels que tables, tabourets, lits garnis, potager tôle, marmites, batterie de cuisine, et autres objets saisis.

THIMONNIER père, huissier.

(518) Jeudi, six septembre mil huit cent trente-deux, à neuf heures du matin, place Grolie, à Lyon, il sera procédé à la vente de meubles saisis, consistant en banques, balances, placards, rayonnages, bureaux, mortiers en fonte et autres, alambic, chaudrons, fourneaux, etc., etc. (514)

ANNONCES DIVERSES.

A vendre pour cause de départ. — Un cheval superbe, race hanovrienne, taille de 4 pieds 11 pouces, âgé de 6 ans, noir-jai, courte queue, très-bien dressé, d'une

ardeur étonnante, d'une finesse et obéissance rare, doux, mais fier, ce qui lui donne un brillant admirable.

Il peut être regardé comme un des plus forts coureurs du département.

S'adresser à M. Gay, capitaine de cavalerie, rue Ste-Hélène, n° 12. (510)

(507) A vendre pour cause d'infirmité. — Un fonds de draperie, toilerie, rouennerie et bonneterie, pourvu d'un bel assortiment, dans un des meilleurs quartiers de la ville. On prendrait en paiement une propriété.

S'adresser chez M. Rostaing, notaire, rue Bât-d'Argent, n° 11.

A vendre. — Un fonds d'auberge dite la *Table-Ronde*, situé à la Guillotière, grande-Rue, place des Pères, n° 4, consistant en batterie de cuisine pour l'exploitation de ladite auberge, vins, tonneaux pleins et vides, foin, paille, bois, etc., etc.

S'adresser à M. Duc, aubergiste de la Guillotière, à la *Table-Ronde*, ou à M. Lespinasse, agent d'affaires, dans la galerie de l'Argue. (515)

A vendre. — Un très-joli domaine, situé à Chaponnay (Isère), de la contenance d'environ cent soixante bichères, mesure de 400 toises royales, consistant en bâtiments pour l'exploitation de la propriété, terre à cultiver du blé froment généralement, pré, vigne et bois ; le tout d'un très-bon rapport.

S'adresser à M. Duc, aubergiste de la Guillotière, à la *Table-Ronde*, ou à M. Bertrand, notaire à Chaponnay.

(517) A vendre. — Pharmacie très-achalandée et située dans une des meilleures positions de cette ville. S'adresser à M. Macé, limonadier, place St-Pierre, n° 10.

(492 2) A vendre. — Jolie petite maison de campagne, située au haut de la montée de Balmont, à peu de distance du faubourg de Vaise, dans une position agréable ; elle est composée de 3 grandes pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au premier, avec cave, grenier, écurie et fènerie ; il y a un tènement de fonds de la contenance de 3 bichères environ, consistant en jardin, vigne, luzerne ; il y a beaucoup d'arbres à fruits ; il y a un puits à eau claire, un four et une pièce d'eau qui reçoit l'eau de la grande route ; enfin, elle offre toutes les aisances possibles ; par sa position, elle peut servir pour un pensionnat ou pour une auberge ; on la laisserait à un prix bien modéré.

S'adresser dans ladite maison à M^{me} Guillon.

(488 3) A louer pour la Noël. — Rez-de-chaussée sur la place de la Comédie, n° 14.

S'adresser au 4^e étage.

(G) Un homme âgé de 42 ans, ayant conduit divers travaux, connaissant la comptabilité, qui y a rapport, le cubage des divers matériaux, etc. Le même ayant précédemment géré une filature bourre de soie, laine et cachemire, désire se placer, soit dans une fabrique, soit comme conducteur des travaux ou comme gérant de propriété ou autre. Il donnera de bons renseignements.

S'adresser place des Jacobins, n° 5, au 2^e, à M. Beaucamp.

(512) COURS DE LANGUE ANGLAISE,

A DIX FRANCS PAR MOIS. — LEÇONS PARTICULIÈRES.

M. Cattanch, né anglais, docteur-ès-lettres de l'académie de Paris, ayant enseigné sa langue pendant plusieurs années au collège royal de St-Louis et dans des institutions, soit de jeunes gens, soit de demoiselles, à Paris, a l'honneur d'annoncer aux habitants de Lyon qu'il y ouvrira incessamment des cours d'anglais, les uns pour les messieurs, les autres pour les dames.

La méthode qu'il suit est toute simple et graduée. Les premiers principes de la grammaire se communiquent en quatre ou cinq leçons ; aussitôt les élèves sont en état de comprendre l'anglais écrit ; par la persévérance, ils réussissent à parler la langue.

Les relations que peuvent avoir les Français avec les Anglais, relations de commerce et de société, relations de littérature et de sciences, fournissent des motifs déterminants à l'étude de l'anglais.

S'adresser à M. Cattanch, Jardin-des-Plantes, place Sathonnay, rue de Fargues, n° 4.

(509) *Changement de domicile.*
Le sieur Eisseman, ci-devant place de l'Herbier, demeure actuellement place St-Pierre, hôtel St-Pierre. Il continue de servir à la carte et à tant par tête. On trouve des salons séparés nouvellement décorés.

(452 5) EN CHARGE A MARSEILLE,

POUR LES ILES MAURICE ET BOURBON,

Pour partir fin septembre prochain, du port de

Le beau trois-mâts, neuf, le *Ferdinand*, du port de

300 tonneaux.

S'adresser, pour frêt et passager, à MM. Châteauneuf

frères, à Marseille, et à MM. V^{or} Briand et Delaroché,

à Lyon.

BOURSE DE LYON. — 5 septembre 1852.

Cinq p. 0/0 au comptant, jous. du 22 mars. 99f

— fin courant. 99f 25

Trois p. 0/0 au comptant, jous. du 22 juin. 69f 69f 10

— fin courant. 69f 26.

Anselme PETETIN.

LYON, IMP. DE CHARVIN, RUE CHALANON, n° 5.